

Le proviseur

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Objet : mini - stages de découverte

Madame, Monsieur ,

Dans le cadre de l'aide à l'orientation, et la découverte des métiers vous avez la possibilité, à partir du 21 janvier 2019 , d'inscrire vos collégiens à des mini-stages d'une demi-journée qui se dérouleront au lycée Edouard Branly :

Entre le lundi 21 janvier et le mardi 30 avril 2019.

les pré-inscriptions sont à effectuer auprès de Madame LAURENT, assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques :

- Par courriel : dominique.laurent@ac-poitiers.fr

En précisant les filières et enseignements d'exploration souhaités ainsi que le Nom des élèves intéressés

Après réception de cette pré-inscription, une date vous sera proposée
une convention (modèle ci-joint) devra être établie entre nos établissements, dûment complétée et signée :

Retour au moins 8 jours avant le début du stage. (soit par courrier, ou mail)

Un calendrier, joint à ce courrier, précise les dates et les filières d'accueil.

Je vous en souhaite une bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le principal, l'expression de mes salutations les meilleures.

P PALISSE

Proviseur

Journée portes ouvertes du lycée : samedi 2 fevrier 2019 de 9h à 16h30



CONVENTION de MINI STAGE

Lycées Branly - 2 rue E. Branly –
86106 CHATELLERAULT
Secrétariat des stages : 05.49.02.52.65

ETABLISSEMENT D'ORIGINE : **CACHET**

Fax : 05.49.02.52.64

SAMEDI 2 février 2019
JOURNEE PORTES OUVERTES

Article 1 :

La convention de mini - stage est établie entre

Adresse.....VILLE...

Représenté par ...

Et : les **LYCEES E. BRANLY** représentés par **P PALISSE**, Proviseur, dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

Article 2 :

La présente convention concernant
est valable pour les demi-journées suivantes :

1. Date :.... Horaire :

Formation concernée :

2. Date :.... Horaire :

Formation concernée :

Article 3 :

Durant la demi-journée ou (journée) de stage, les élèves sont soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

Article 4 :

Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Article 5 :

Repas de midi : les élèves stagiaires pourront prendre leur repas de midi au service de la demi-pension de l'établissement d'accueil.

Modalités de paiement du repas : Les repas seront facturés **directement** à l'établissement d'origine au prix de 4.40€

L'élève prendra son repas au Lycée BRANLY : () OUI - () NON - Régime de l'élève :

Date et signature du Proviseur des lycées BRANLY	Date et signature de la Direction de l'Etablissement d'origine
A Châtellerault, le : P.PALISSE	A _____ le :_
Date et signature de l'élève	Date et signature du représentant légal de l'élève
Le : _____	Le : _____